

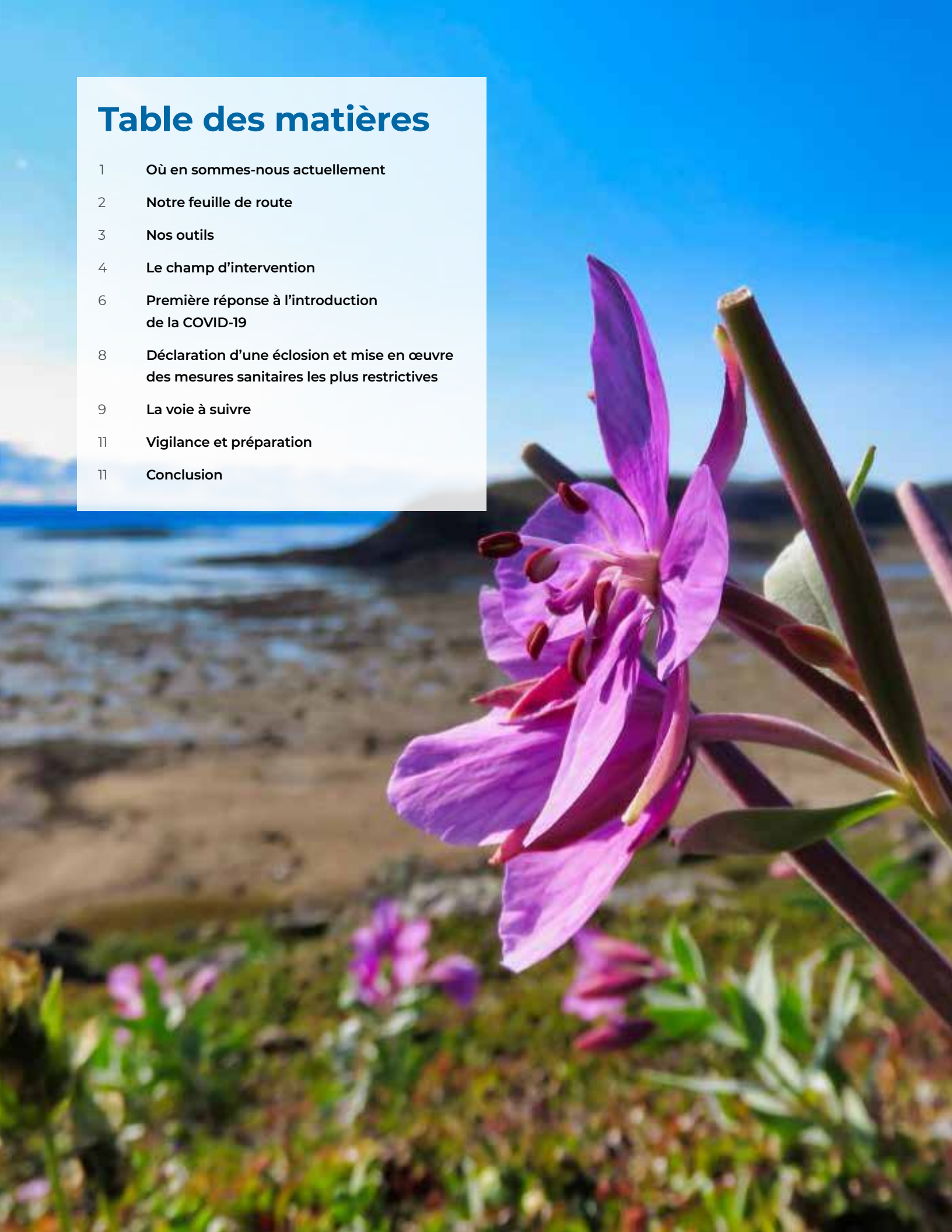


L'APPROCHE DU NUNAVUT : VIVRE AVEC LA COVID-19



Table des matières

- 1 OÙ en sommes-nous actuellement
- 2 Notre feuille de route
- 3 Nos outils
- 4 Le champ d'intervention
- 6 Première réponse à l'introduction de la COVID-19
- 8 Déclaration d'une éclosion et mise en œuvre des mesures sanitaires les plus restrictives
- 9 La voie à suivre
- 11 Vigilance et préparation
- 11 Conclusion





Où en sommes-nous actuellement

Tout au long de l'année 2020, le gouvernement du Nunavut (GN) a agi pour répondre à la menace posée par la pandémie de COVID-19. Nous avançons depuis en terrain incertain, changeant de trajectoire à mesure de que nouvelles données probantes émergent sur une base quasi quotidienne. *L'Approche du Nunavut* a été élaborée pour nous permettre de relever les défis posés par la pandémie par une approche prudente et réfléchie. Notre stratégie nous a donné la flexibilité de changer de direction selon l'évolution des risques et d'aller de l'avant lorsque nous avons gagné une meilleure compréhension du virus et des outils qui nous offrent la meilleure protection contre les éclosions.

Nous en savons aujourd'hui beaucoup plus à propos de la COVID-19 qu'au mois de mars 2020. Bien que la route qui s'ouvre devant nous demeure incertaine à plusieurs égards, les leçons apprises, l'augmentation de notre capacité de dépistage et d'intervention ainsi que la disponibilité de vaccins sécuritaires et efficaces ont grandement réduit les risques posés par le virus pour les Nunavummiut.

Ces facteurs nous placent dans une position favorable pour vivre avec la COVID-19. Ce virus est aujourd'hui une maladie évitable grâce à la vaccination qui ne nécessite plus la fermeture immédiate des collectivités, des mesures sanitaires drastiques ou une modification complète de notre mode de vie. En fin de compte, notre objectif est de parvenir à la fin de l'urgence de santé publique au Nunavut.

L'engagement continu des Nunavummiut à suivre les mesures sanitaires et à se faire vacciner demeurera la pierre angulaire de nos efforts pour se sortir de cette pandémie.

Comme toujours avec *L'approche du Nunavut*, nous adopterons une approche résolue, tout en effectuant des choix prudents, pour graduellement réduire, puis éventuellement éliminer, les mesures sanitaires.

Notre feuille de route

L'approche du Nunavut : vivre avec la COVID-19 énonce l'approche du GN et les critères utilisés par celui-ci pour l'élimination ou l'augmentation graduelle des mesures sanitaires selon les connaissances du virus, les outils à notre disposition pour combattre la COVID-19 et les dernières données probantes en matière de santé publique.

Cette approche est guidée et définie par :

- **Le pourcentage de personnes vaccinées dans une collectivité** : les vaccins demeurent notre étalon de mesure le plus important, en plus d'être la façon la plus efficace de réduire les risques alors que nous allons de l'avant dans notre réponse à la pandémie.
- **Le statut de la COVID-19 au Nunavut** : les cas actifs dans une collectivité ou une région détermineront les risques de propagation de la COVID-19 sur le territoire.
- **Les taux de vaccination et les cas de COVID-19 dans les provinces et territoires voisins** : une augmentation du nombre de cas augmentera les risques d'introduction de la COVID-19 au Nunavut. Les provinces et territoires voisins ainsi que le reste du Canada auront l'occasion de vacciner l'ensemble de leur population au cours de l'été. Ces deux facteurs font partie intégrante de nos évaluations des risques et doivent être pris en compte alors que nous allons de l'avant.
- **Capacité de dépistage et d'intervention** : l'accès en continu à des tests de dépistage rapides et fiables dans toutes les collectivités ainsi que notre capacité à effectuer ces tests, faire le suivi des contacts et isoler les cas, en plus de notre capacité d'intervention lors d'éclousions potentielles seront des facteurs déterminants dans nos efforts pour répondre à la pandémie actuelle.
- **L'émergence de variants préoccupants** : les variants préoccupants qui se propagent rapidement ou qui réduisent l'efficacité des vaccins augmenteront les risques et résulteront potentiellement à une augmentation des restrictions. Pour cette raison, les variants préoccupants représenteront le facteur de risque le plus important à prendre en considération lors des futures décisions effectuées en matière de mesures sanitaires.

Nos outils

Les choses ont bien changé depuis le moment où nos outils principaux pour prévenir et combattre les éclosions de COVID-19 étaient les mesures sanitaires. Nous avons maintenant de nombreuses façons de réduire les risques d'introduction, de contagion et de propagation de la COVID-19 au Nunavut. Alors que le déploiement et l'efficacité des vaccins font une différence considérable, c'est cependant l'utilisation combinée de nos nombreux outils qui définira le succès de L'approche du Nunavut et la fin de l'urgence sanitaire.



Capacité de dépistage

Au cours des 12 derniers mois, nous avons augmenté notre capacité de dépistage et amélioré les délais de traitement pour l'obtention des résultats des tests. Les tests de confirmation peuvent être effectués à Rankin Inlet et à Iqaluit. Par une combinaison de vols programmés et nolisés pour transporter les écouvillons au laboratoire, nous pouvons systématiquement obtenir les résultats des tests en 72 heures ou moins. Le ministère de la Santé a aussi investi dans le dépistage dans les points de service pour la surveillance et l'intervention en cas d'éclosion et ainsi permettre des résultats présumés de tests le même jour.



Vaccins

On ne saurait trop insister sur l'efficacité des vaccins pour réduire la contagion, la transmission et le développement de conditions de santé invalidantes ou mortelles causées par la COVID-19. Plus les individus d'une collectivité sont vaccinés, plus nous réduisons les risques de développer de graves problèmes de santé causés par la COVID-19.

Les vaccins sont sans contredit notre meilleure protection et le meilleur outil à notre disposition pour faire la transition d'un virus hautement contagieux et potentiellement mortel à une maladie évitable grâce à la vaccination. À l'heure actuelle, le vaccin n'est pas disponible pour les jeunes de moins de 12 ans. Jusqu'à ce que tous les Nunavummiut puissent recevoir un vaccin contre la COVID-19, des précautions additionnelles doivent s'appliquer afin d'assurer la capacité du Nunavut à prévenir l'introduction du virus sur le territoire et à contenir sa propagation.



Mesures sanitaires

Les mesures sanitaires futures seront déterminées à la fois par le taux de vaccination et l'efficacité des vaccins. L'efficacité des vaccins pourrait être affectée par la durée de protection offerte par ces derniers ainsi que par l'émergence de variants préoccupants.

Le recours aux mesures sanitaires ira en diminuant à mesure que le nombre de personnes vaccinées sur le territoire augmente. Il est cependant important de noter que certaines mesures de base devront rester en place afin de réduire encore davantage les risques d'éclosion et minimiser l'introduction du virus dans nos collectivités jusqu'au moment où les vaccins sont disponibles à tous les Nunavummiut, ainsi que jusqu'à ce que l'urgence sanitaire soit déclarée entièrement levée.

Le champ d'intervention

Comme toujours, nos choix de restrictions sanitaires serviront à équilibrer les risques d'introduction et de propagation du virus.

À l'heure actuelle, nos connaissances accumulées nous permettent de :

- Déterminer le niveau de restriction le plus bas (mesures de base) toujours nécessaire sur le territoire pour réduire les risques d'introduction du virus;
- Changer notre évaluation de ce qui constitue une éclosion et le moment où une éclosion est déclarée;
- Déterminer le niveau de restriction le plus élevé nécessaire pour mettre un terme à la propagation du virus en cas d'éclosion; et
- Lorsque des cas sont confirmés dans une collectivité, déterminer notre intervention initiale et les mesures sanitaires à appliquer selon le taux de vaccination local.

Mesures sanitaires de base au Nunavut (restrictions minimales)

Ces mesures agiront comme filet de sureté afin d'assurer un niveau minimal de protection contre l'introduction et la transmission de la COVID-19. Elles prendront effet aussitôt que tous les Nunavummiut âgés de 12 à 17 ans auront eu l'occasion d'être pleinement vaccinés. Ces mesures de base devraient débuter à la fin du mois de juillet 2021 et seront réévaluées toutes les deux à quatre semaines.

Les mesures suivantes s'appliqueront sur l'ensemble du territoire :

- Le port du masque est fortement recommandé dans tous les lieux publics.
- Distanciation physique obligatoire dans les espaces publics, y compris dans les épiceries.
- Capacités de rassemblement dans les espaces publics et privés :
 - Dans les logements et résidences privées, 15 personnes plus les résidents
 - 15 personnes dans les espaces qui ne sont pas des logements.
 - Les réunions de groupes de soutien et de counseling peuvent rassembler 20 personnes.
 - Les groupes de baignade peuvent rassembler 25 personnes.
 - Les salles communautaires, salles de rassemblement et espaces de conférences peuvent accueillir 75 pour cent de la capacité ou 100 personnes, le chiffre le plus bas étant retenu.
 - Les théâtres et les lieux de culte peuvent accueillir 75 pour cent de la capacité ou 100 personnes, le chiffre le plus bas étant retenu.
 - Les restaurants peuvent accueillir 75 pour cent de la capacité en respectant l'espace de deux mètres entre les tables et les personnes qui font la file.
 - La capacité des bibliothèques, musées et galeries d'art est portée à 50 personnes ou à 50 pour cent de leur capacité, la valeur la plus faible étant retenue.
 - Les arénas peuvent accueillir un maximum de 50 spectateurs.
 - Les résidents des établissements de soins de longue durée, des centres de soins continus et des foyers d'accueil peuvent recevoir au maximum deux visiteurs de leur famille immédiate; le port du masque est obligatoire pour les visiteurs âgés de plus de 4 ans.
- Les taxis peuvent accepter plusieurs clients, mais le port du masque est obligatoire.
- Aucune limite aux rassemblements extérieurs; les parcs et les terrains de jeux sont ouverts.
- Les services essentiels et non essentiels sont ouverts.
- Les déplacements à l'intérieur du territoire sont autorisés.
- Les écoles, le Collège de l'Arctique du Nunavut et les garderies sont ouverts.

Les mesures de base peuvent être augmentées si :

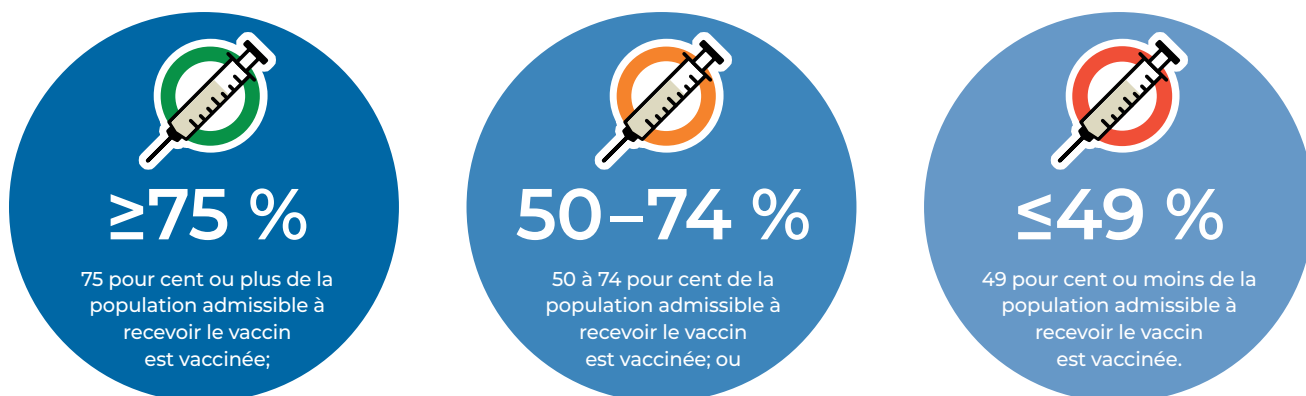
- Le risque d'introduction du virus augmente à cause d'éclotions importantes de COVID-19 dans les provinces et territoires voisins.
- Un nouveau variant de la COVID-19 a un des effets sur l'efficacité des vaccins contre la COVID-19.
- Nos capacités de dépistage et d'intervention sont considérablement diminuées.
- De nouvelles données probantes en santé publique sont disponibles quant à l'efficacité globale des vaccins.
- Les risques d'introduction du virus augmentent à cause de la présence de la COVID-19 dans des collectivités voisines.



Première réponse à l'introduction de la COVID-19

Alors que l'urgence sanitaire demeure en place, des cas confirmés de COVID-19 n'entraîneront plus automatiquement le confinement et l'implémentation des mesures sanitaires les plus strictes.

La réponse initiale de la santé publique à une éclosion de COVID-19 dans une collectivité et le niveau de restrictions seront établis selon trois seuils de vaccination dans la communauté :



Le niveau de risque sera évalué plus en profondeur selon les impacts des variants de COVID-19 sur l'efficacité des vaccins, les nouvelles données probantes en santé publique et la présence de la COVID-19 sur le territoire.

L'imposition de restrictions ne signifiera pas automatiquement l'arrêt des activités (par ex. la fermeture des restaurants), mais plutôt l'instauration de restrictions graduelles quant aux limites de rassemblement, le port du masque et la distanciation physique obligatoires, ainsi que la réduction des services ou le transfert de services en ligne.

Les taux de vaccination guideront aussi le plan de réouverture des écoles du ministère de l'Éducation dans les collectivités où l'on retrouve des cas de COVID-19. Les écoles pourraient ne pas nécessairement fermer lorsqu'une éclosion de COVID-19 se produit dans une collectivité. L'expérience passée nous a démontré que dans les communautés où la majorité des adultes sont vaccinés, la fermeture des écoles n'est pas toujours nécessaire afin de contrôler les éclosions. Les avantages des vaccins et les leçons apprises depuis le début de la pandémie nous ont démontré que notre objectif devrait être de garder les écoles ouvertes dans la mesure du possible. La sécurité des élèves sera assurée par un suivi serré des contacts, le port du masque et la minimisation des contacts dans les cohortes ainsi que la réduction des activités parascolaires. Les écoles ne fermeront que lorsqu'une collectivité fait face à une transmission communautaire non contrôlée de COVID-19.



Les collectivités présentant un taux de vaccination de 75 pour cent ou plus pourraient se voir imposer :

- Des restrictions sur la taille des rassemblements intérieurs et extérieurs, dans les espaces publics ou privés;
- Des restrictions sur la taille des rassemblements dans les résidences et logements privés;
- L'introduction du port obligatoire du masque dans les espaces publics, et/ou
- Une réduction du nombre de clients dans les restaurants, les débits de boissons, bars et pubs.



Les collectivités présentant un taux de vaccination de 50 à 74 pour cent pourraient se voir imposer :

- Des restrictions plus élevées sur la taille des rassemblements intérieurs et extérieurs, dans les espaces publics ou privés;
- Des restrictions plus élevées sur la taille des rassemblements dans les résidences et logements privés;
- L'introduction du port obligatoire du masque dans les espaces publics, et/ou
- Une réduction plus grande du nombre de clients dans les restaurants, les débits de boissons, bars et pubs.



Les collectivités présentant un taux de vaccination de 49 pour cent ou moins pourraient se voir imposer :

- Des restrictions plus élevées sur la taille des rassemblements intérieurs et extérieurs, dans les espaces publics ou privés;
- Des restrictions plus élevées sur la taille des rassemblements dans les résidences et logements privés;
- L'introduction du port obligatoire du masque dans les espaces publics;
- Une réduction plus grande du nombre de clients dans les restaurants, les débits de boissons, bars et pubs;
- Des restrictions sur les services personnels, les services de santé en personne ainsi que dans les milieux de travail;
- La mise en place d'horaires décalés dans les écoles, et/ou
- Des limites sur les déplacements à l'extérieur de la collectivité.

Déclaration d'une éclosion et mise en œuvre des mesures sanitaires les plus restrictives

Le seuil pour déclarer une éclosion de COVID-19 dépendra des critères de santé publique suivants :

- **Une situation où le pourcentage de cas positifs dépasse cinq pour cent de tous les échantillons**, indiquant un risque plus élevé de transmission communautaire souterraine.
- **Transmission communautaire** : plus le nombre d'événements de transmissions communautaires est élevé, plus les risques de transmission à grande échelle sont élevés.
- **L'intervalle de temps entre l'introduction du virus et la découverte de l'éclosion** : l'expérience nous a démontré que la détection précoce d'un événement d'introduction permet un contrôle plus rapide et aisé de la situation. S'il y a la moindre indication qu'un délai important s'est produit entre l'introduction du virus et la détection d'une éclosion, des mesures sanitaires plus strictes pourraient être imposées.
- **Si un variant de COVID-19 est présent dans une collectivité, une région ou sur le territoire et que celui-ci engendre une diminution de l'efficacité des vaccins démontrée** (c.-à-d. que le vaccin est moins efficace à 75 pour cent).

Une fois ce seuil atteint, les mesures sanitaires suivantes s'appliqueront :

- **Port du masque obligatoire dans les espaces publics.**
- **Distanciation physique obligatoire dans les espaces publics**, y compris dans les épiceries.
- **Capacités de rassemblement dans les espaces publics et privés :**
 - Aucun visiteur dans les logements, résidences privées et espaces privés qui ne sont pas des logements, cinq personnes permises pour les urgences seulement en plus de résidents du ménage.
 - Aucun rassemblement permis.
- Tous les établissements de soins de longue durée, les centres de soins continus et les foyers d'accueil médicaux sont fermés aux visiteurs. Les résidents doivent rester dans les établissements ou sur la propriété de ces établissements.
- Les taxis ne peuvent prendre qu'un seul client par course, avec port du masque obligatoire.
- Les rassemblements extérieurs sont limités à cinq personnes; les parcs et terrains de jeux sont fermés.
- Les services essentiels sont ouverts, avec port du masque obligatoire.
- Les entreprises non essentielles, les installations de loisir et les services personnels sont fermés.
- Le Collège de l'Arctique du Nunavut dispense un enseignement à distance seulement.
- Toutes les écoles combinent l'enseignement en classe et à distance, ou pourraient fermer.
- Les garderies restent ouvertes seulement aux enfants de travailleurs essentiels.
- Restriction des déplacements.

La voie à suivre

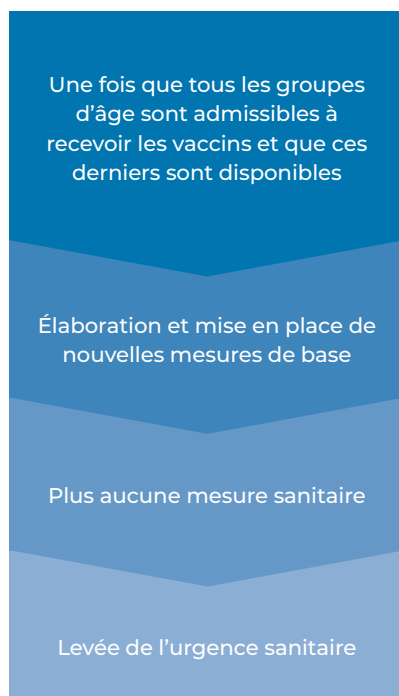
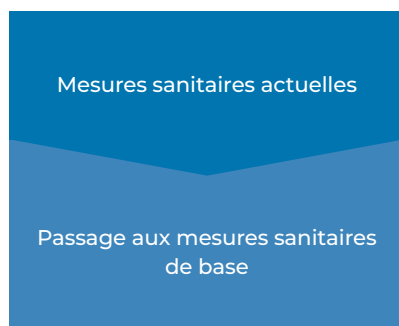
Le GN doit planifier un avenir sans l'urgence de santé publique, où la COVID-19 sera traitée comme n'importe quelle maladie évitable par la vaccination. L'objectif ultime de L'approche du Nunavut est de lever l'urgence de santé publique.

Le GN utilisera des données probantes fondées sur la science et les observations faites dans d'autres provinces et territoires pour évaluer les risques et procéder graduellement aux changements. Le statut de la COVID-19 sur le territoire et dans le sud du Canada, notre capacité d'intervention et les autres facteurs décisifs que nous avons déterminés guideront comment et quand ces changements graduels se produiront.

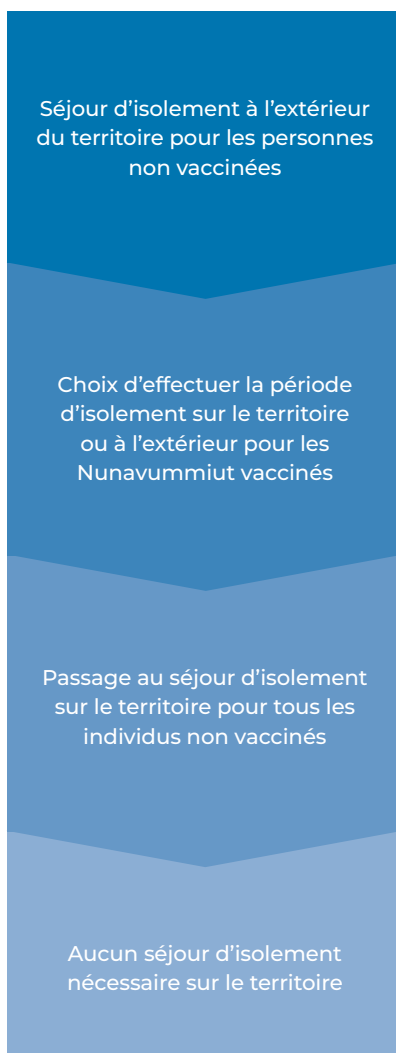
À mesure que la vaccination se déploie sur l'ensemble du territoire et que tous les Nunavummiut sont admissibles à recevoir le vaccin, nous travaillerons au relâchement et éventuellement à l'élimination des mesures sanitaires, nous ajusterons et éliminerons éventuellement les exigences d'isolement, et finalement, nous passerons d'une réponse de la santé publique à la COVID-19 à l'incorporation de traitements dans les activités habituelles de nos centres de santé.

Au cours des prochaines semaines et des prochains mois, si la situation demeure stable et que nos facteurs décisifs le permettent, des changements graduels seront introduits :

Mesures sanitaires et urgence de santé publique



Déplacements et mesures d'isolement sanitaire



Réponse de la santé publique sur le territoire pour la COVID-19



Vigilance et préparation

Les Nunavummiut continueront de jouer un rôle crucial alors que nous allons de l'avant avec notre approche. Il sera essentiel de continuer d'être vigilants afin de réduire les risques posés par la COVID-19 :

- **Restez informés et suivez les conseils de la santé publique.**
- **Faites-vous vacciner.** La vaccination est notre outil le plus efficace pour prévenir la COVID-19.
- **Respectez les bonnes pratiques d'hygiène, et ce même après la levée de l'urgence de santé publique.** Nous avons vu comment de simples gestes permettent de réduire les risques de transmission de maladies respiratoires. Cela signifie de prendre les mesures suivantes :
 - l'hygiène des mains;
 - porter un masque lorsqu'il est approprié de le faire;
 - éviter de se toucher le visage;
 - rester à la maison lorsqu'on est malade; et
 - pratiquer l'hygiène respiratoire.

Conclusion

Alors que le Nunavut s'approche de la levée de l'urgence de santé publique orientée par les restrictions sanitaires, les choix et actions de tous les Nunavummiut décideront du futur du territoire dans ce contexte de COVID-19. Pendant la pandémie, tout le monde a dû faire des sacrifices pour protéger ses proches, sa famille et sa communauté. Ce dévouement et cet engagement ont été essentiels à la réussite du Nunavut. Aujourd'hui, nous regardons vers l'avant avec optimisme vers la fin de l'urgence de santé publique et vers un avenir où la COVID-19 n'aura plus d'incidence sur nos vies.



